



**Caisse des Ecoles**  
77370 - Nangis  
Tél. 01.64.60.52.67  
Fax 01.60.67.53.17

## **COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Du 27 février 2020**

L'an deux mille vingt, le vint sept février à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 11 février 2020, sous la présidence de Madame Anne-Marie OLAS.

### **Etaient présents :**

Mme OLAS, Mme GALLOCHER, M. VEUX, Mme BOUDET, Mme FERNANDES, Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme GUILBAUD, Mme VAUTRIN, Mme BREYMAND, Mme EL BOUHATI, M. DISCH.

### **Excusé représenté :**

M. BILLOUT par Mme OLAS.

### **Absents excusés :**

M. GABARROU, Mme CORDEIRO, Mme MASSICOT.

### **Absents**

Mme BOUJIDI, Mme BLOCHET, Mme HOUMAD, M. FAURO, Mme MONCHAUX, Mme TAILLIEU, Mme VIGNOT, Mme CANTAREL, Mme DINAUT.

***Madame OLAS :** Les élections municipales arrivant, l'équipe municipale va changer, il se peut que le DOB, voire le budget soient revus.*

**2020/004 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – BUDGET  
CAISSE DES ECOLES**

Le comité,

Vu le décret n° 60 977 du 12 septembre 1960 relatif à la caisse des écoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L 5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au comité de la caisse des écoles,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

**ARTICLE UN :**

Le comité de la caisse des écoles prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 et du rapport ci-annexé.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les établissements publics administratifs de ces communes (*article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat, Le Préfet, puisse s'assurer du respect de la loi.

La mission principale de la caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une éducation de qualité pour tous les élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Cet établissement public attribue donc les crédits essentiels aux écoles.

➤ **le Budget investissement :**

Des opérations importantes d'équipement ont été réalisées les années précédentes en termes de mobilier et installations générales (*rideaux, renouvellement de mobilier, équipement nouvelles classes*).

En 2019, pour répondre à une demande forte de l'Education Nationale, un effort particulier a été fait sur les équipements informatiques (*vidéos-projecteurs, ordinateurs portables*) et la pose de rideaux occultants dans plusieurs classes.

Cette action va se poursuivre en 2020. Il est aussi envisagé de renouveler le parc informatique vieillissant et pour absorber le passage à Window 10, cela représente un gros budget.

Les autres demandes formulées par les Directeurs seront étudiées suivant des critères de disponibilité de crédits, d'urgence, de sécurité...

Pour information, la salle de restauration et salles d'activités attenantes à l'école élémentaire Rossignots ont été réalisées par le budget de la Ville, et sont actuellement utilisées depuis la rentrée de septembre 2019.

Malgré un budget contraint, lié à la baisse de dotations qui se poursuit d'année en année, la Caisse des Ecoles, reste attentive aux bonnes conditions d'accueil des élèves dans les écoles de la commune, tant au niveau des locaux, que du matériel et de tout ce qui contribue à une éducation de qualité.

*Madame EL BOUHATI : Lors du conseil d'école, il a été proposé de renouveler la classe orchestre pour la rentrée de septembre 2020.*

*Madame GALLOCHER : A voir, si d'autres écoles demandent une classe orchestre. De plus, les instruments de musique mis à disposition de l'école de BOMBON seront récupérés par l'école de musique car leur classe orchestre se termine et non reconduite.*

*Madame JEMAARI-BILLOUT : Un bilan de la classe orchestre pourra t'il être fait afin de savoir si 3 ans suffisent ou pas ?*

*Madame OLAS : Oui, cela pourra être fait.*

*Madame OLAS : Pour information, le préfabriqué à l'école élémentaire Rossignots a été acheté par la ville. Il sert de salle de réunions, d'activités pour le temps méridien et l'accueil de loisirs le soir.*

Monsieur VEUX : Il y a aussi la nouvelle salle d'activités. elle est utilisée également, par les associations de quartiers, les partenaires.

Madame EL BOUHATI : Et aussi utilisée par le CLAS, 2 fois par semaine.